



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/099

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : URBANISME 4

Objet : ZAC « CŒUR DE VILLE » : LOT B1 – AVENANT AU COMPROMIS DE VENTE POUR LA CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE AM N°154.

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 16/06/2016

Affichage : 16/06/2016

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Aurélie POYAU.

Lot B1 :

Par délibération n° 2014.11.05/191 en date du 05/11/2014, le conseil municipal a voté favorablement pour la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AM n°154 (Caserne Berwick), d'une emprise d'environ 1 246 m², au bénéfice d'un opérateur souhaitant réaliser un complexe de cinéma, dans le cadre de la ZAC « Cœur de ville ».

Cette emprise correspond au lot B1 et les droits à construire alloués à cet opérateur pour ce lot sont d'un maximum de 1 500 m² de surface plancher.

L'emprise du lot représente une surface d'environ 1 601 m².

Le prix de cession, calculé sur la base d'un prix au m² de surface de plancher de 210 € HT, soit pour 1 500 m² de SP, était d'un montant de 315 000.00 € HT (Trois cent quinze mille euros hors taxe).

Ce prix s'entendant terrain nu et équipé, étant précisé que les frais d'aménagement et de réseaux au pourtour de la partie cédée seront à la charge du bilan de la ZAC et réalisés par le concessionnaire de la ZAC.

Un compromis de vente a été signé le 05/06/2015, suivi d'un avenant signé le 30/10/2015, entre la commune actuelle propriétaire du bien, le concessionnaire l'AREA Paca futur bénéficiaire du foncier, et l'acquéreur.

L'avenant à ce compromis de vente fixait une date de signature d'acte authentique au plus tard le 01/06/2016.

Le bénéficiaire du compromis de vente a sollicité une subvention du Centre National du Cinéma afin d'assurer l'équilibre financier de son projet. La commission qui statue sur cette demande doit se réunir en octobre 2016.

Aussi, il est nécessaire de proroger la validité du compromis de vente jusqu'à l'obtention des prêts bancaires et de l'aide du CNC.

Il est donc proposé de fixer la date de signature de l'acte authentique au plus tard le 31 Décembre 2016, étant entendu que ce délai pourra être abrégé par une levée d'option anticipée de la part de l'acquéreur.

Vu la délibération n° 2014.11.05/191,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code Général des Collectivités publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter de proroger la validité du compromis de vente du lot B1 et de fixer une date de signature d'acte authentique au plus tard le 31/12/2016,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au compromis de vente avec l'opérateur immobilier porteur du projet et le concessionnaire l'AREA Paca,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUIL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20160622-DEL20160622099-DE
Regu le 05/07/2016

Blank lined area for text entry.